

## Cellule des acteurs économiques - Réunion du 15 septembre 2021

Les questions relatives à la gestion RH n'ont pas pu obtenir de réponse en l'absence de la DTE. Une note vous a été diffusée répondant partiellement à certaines de nos questions précédemment évoquées. Des réponses plus précises devraient nous parvenir, la DTE et la DASS ayant une réunion cet après-midi pour harmoniser les procédures de gestion RH concernant les cas contact et les cas avérés.

Il est signalé au gouvernement que certaines entreprises commencent à subir des pressions des syndicats de salariés pour la gestion RH des cas Covid.

Se pose également la question de la possibilité pour un employeur d'imposer des congés : les lectures sur cette question sont différentes et les acteurs souhaiteraient une clarification de la DTE.

Sur le reste des points évoqués :

- Sur les aides :

Une réunion du gouvernement avait lieu ce matin. Le texte instaurant le chômage partiel était à l'ordre du jour.

En ce qui concerne les étalements de charges sociales (plutôt que de simples reports), les dispositions sont également à l'étude.

Au niveau fiscal, seul le report des déclarations est actuellement envisagé. Pas d'étalement des paiements des échéances fiscales envisagées à ce jour.

Le paiement du chômage partiel dû depuis le mois de mars devrait intervenir dans les prochains jours.

Aucune visibilité sur la mise en place d'un texte qui instaure des indemnités journalières pour les cas contacts à l'instar de ce qui avait été mis en place lors du premier confinement.

- Sur la réglementation des prix :

L'arrêté n'est pas encore paru pour des problèmes techniques, il devrait être publié au JONC dans la semaine qui vient.

Sur la production de gel hydroalcoolique local : il n'y a pas de problématique qui défavorise la production des gels (3% de TGC sur les gels produits localement contre 11% sur les gels importés).

- Sur les protocoles de reprise d'activité :

Les entreprises doivent faire des propositions pour les conditions de reprise d'activité avec le Covid. Ces protocoles seront ensuite validés par la DASS, le mieux

étant de trouver des « doctrines » d'accord parties. Des activités spécifiques sont déjà à l'étude (ex : pêche hauturière). La DASS travaille déjà en étroite collaboration avec le Port et l'Aéroport pour définir les conditions de continuité d'activité en cas de cas positifs qui mettrait en danger l'activité de ces points névralgiques.

La mise en place du pass sanitaire est également évoqué et à l'étude pour l'instant.

- Sur les AG en visio et le report des procédures collectives :

Le texte est actuellement à la DAJ. Il devrait permettre la tenue de tout type d'AG à distance. Le texte concerne également les marchés publics et commandes publiques en période de confinement.

- Sur l'ouverture des vols et du sas sanitaire :

Aucune visibilité sur cette question à ce jour. La décision revient aux politiques.

- Sur le dédouanement des marchandises :

On signale un retard important dans les procédures de dédouanement des marchandises pour des raisons (semble-t-il) de délégation de signature. Ce sujet sera traité par la DAE et la DRD.

Le gouvernement sollicite les acteurs pour avoir des retours sur la note DTE diffusée hier afin de prendre en compte les réalités du terrain dans l'applicabilité des mesures.

Parmi les remarques complémentaires des notes DTE et DASS :

- Le besoin de clarifier ou de préciser les formats attendus concernant les PCA, le plan de préventions, les fiches de postes, le registre des incidents, la mise à jour du règlement intérieur... : doit-on attendre des précisions ou est-ce que tout ça est laissé à la libre interprétation de chaque employeur tant sur le fond que sur la forme ?
- La note de la DASS indique que si 3 cas sont détectés ils forment un cluster mais il n'y a aucune précision sur la conduite à tenir
- Existe-t-il un protocole un nettoyage spécial Covid-19 et une liste d'entreprises qui pourraient intervenir ? cette question est essentielle pour les employeurs qui veulent notamment éviter des droits de retrait des employés.